

=====  
*Direction des Finances et  
De la Logistique*

=====  
*Service Comptable et Financier*

Séance officielle du 08 juillet 2014

**DÉLIBÉRATION N°174/2014**

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le budget primitif 2014 adopté en séance du 28 mars 2014 ;
- VU** l'avis de la commission consultative permanente ;
- SUR** le rapport de son Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1 : L'Assemblée Territoriale **décide** :**

- d'approuver le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2014, tel qu'il a été présenté par son Président ;
- d'arrêter le volume budgétaire du Budget Supplémentaire 2014 au montant de 11 537 206,72 € en dépenses et en recettes, ce qui amène le volume du budget pour l'exercice 2014 à 55 067 096,72 € ;
- d'autoriser les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire et de confirmer le vote par chapitre.

**Article 2 : L'Assemblée Territoriale **vote** le Budget Supplémentaire 2014 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.**

**Article 3** : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

**Adopté**

14 voix pour  
03 voix contre  
00 abstention(s)  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 14  
Conseillers votants : 17

Transmis au Représentant de l'État  
Le  
Publié le  
**ACTE EXÉCUTOIRE**



**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre  
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le ... 16 JUIL. 2014.....